

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 décembre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 décembre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté cinq projets de délibération du Congrès ; adopté six délibérations du gouvernement ; adopté 32 arrêtés et examiné 23 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gyès, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant exonération des cotisations sociales des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Celui-ci repose sur deux mesures :

- une mesure exceptionnelle d'exonération totale au régime générale de sécurité sociale de la Nouvelle-Calédonie pour une période d'activité (deux trimestres civil de l'exercice 2020) et dans un périmètre correspondant aux entreprises éligibles à un dispositif d'allocation de chômage partiel spécifique « allocation de soutien COVID 19 » ;

- une réduction de cotisations au régime unifié d'assurance maladie maternité de Nouvelle-Calédonie pour une période d'activité (deux trimestres civil de l'exercice 2020) et dans un périmètre correspondant aux travailleurs indépendants éligibles au fond de solidarité issu de l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouke, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant prolongation, jusqu'au 30 septembre 2022, de la modification des taux de cotisation au régime des prestations familiales et au régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM), adoptée par délibération modifiée n° 159 du 22 septembre 2016. La prolongation de ce transfert d'une partie du taux de cotisations permet d'apporter des

ressources complémentaires au RUAMM, sans affecter celles du régime prestations familiales qui dispose de réserves.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au reversement de la taxe générale sur la consommation (TGC) pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 dans l'attente de l'affectation de la taxe générale sur la consommation pour l'exercice 2021. Le vote du budget primitif ne pouvant avoir lieu avant le 31 décembre 2020, l'objet de la présente délibération est de fixer le reversement de la TGC à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie et à l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, à hauteur d'un quart du budget primitif 2020, soit 4 750 000 000 francs pour l'ASSNC et 625 000 000 francs pour l'ADANC.

### **Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création du haut conseil des politiques de jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création du haut conseil de l'animation socio-éducative.

*> Voir communiqué détaillé « Haut conseil des politiques de jeunesse et de l'animation socio-éducative »*

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses mesures d'ordre sanitaire et social.

*> Voir communiqué détaillé « Diverses mesures d'ordre sanitaire et social ».*

## **Délibérations du gouvernement**

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour cinq affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

---

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement d'1,3 million de francs à l'association les petites sœurs des pauvres-ma maison.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Gérald Thomas par Flavien Pierson et Laurent Cabrera par Rémi Bastille au sein du conseil d'administration de la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et d'Isabelle champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1,5 million de francs à l'association APE PREPA NC afin de lui permettre, dans le cadre de sa mission, d'apporter une aide destinée aux jeunes étudiants des classes préparatoires de Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rebaptisée la cellule habitat et logement « cellule de l'habitat et de l'urbanisme » et l'a rattachée au secrétariat général du gouvernement. Il a également défini son rôle et précisé ses attributions au regard, notamment, de ses partenaires institutionnels qu'ils soient publics ou privés.

### **Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu les modifications du code de l'aviation civile relatives au seuil de masse au-delà duquel des exigences renforcées de sécurité s'appliquent, les modalités relatives à la formation dédiée et adaptée du télépilote de loisir, les autorisations de circuler, ainsi que les sanctions applicables en cas de manquements aux obligations de formations du télépilote (aéronefs civils circulant sans personne à bord). Ce texte vise notamment à poursuivre l'évolution de la réglementation applicable en Nouvelle-Calédonie, par parallélisme avec les évolutions récentes prises en métropole, afin de garantir sur le territoire un niveau approprié de sécurité aérienne de l'exploitation de loisir d'aéronefs civils circulant sans personne à bord, ou aéronefs télépilotes ou drones.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux aéronefs ultralégers motorisés et aux instructeurs de pilote d'aéronefs ultralégers motorisés, afin de se mettre en conformité avec les exigences de formation et de maintien des compétences des instructeurs de pilote d'aéronefs ultralégers motorisés (IULM) et de renforcer le niveau de sécurité aérienne.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux conditions d'utilisation des ballons libres à air chaud exploités par une entreprise de transport aérien public afin de fixer règlementairement les exigences techniques et de sécurité, ainsi que les conditions administratives permettant de garantir la sécurité des passagers transportés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un nouveau tarif applicable par le Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) aux usagers et concessionnaires de l'établissement public. Une redevance locative mensuelle forfaitaire de 120 000 francs sera applicable aux « caboteurs gare maritime » (référéncé au Port autonome sous le numéro 164B/1) situés dans le hall d'accueil de 770 m<sup>2</sup>.

### **Au visa de Gilbert Tyuionon, vice-président du gouvernement, et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à signer les actes de cautionnement et les actes afférents à l'hypothèque relatifs au contrat de prêt passé par la compagnie Air Calédonie International avec un pool bancaire. Le gouvernement est sollicité dans le cadre de la livraison du premier A320, le FOTIB, qui est financée par un emprunt de 2,4 milliards de francs.

### **Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité, pour les cas où à l'issue d'un appel d'offres, une commune décide d'attribuer sa concession de distribution à un nouveau concessionnaire. Le présent projet d'arrêté fixe la méthode à suivre pour recalculer les paramètres de rémunération des gestionnaires de réseau afin de les adapter à leur nouveau périmètre d'activité. Ce cas se produira notamment le 27 janvier 2021, lorsqu'EEC prendra en charge la concession de distribution de la commune de Thio à la place d'ENERCAL.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé trois nouveaux tarifs des services postaux de Nouvelle-Calédonie (évolution des libellés des prêts à poster, évolution de l'offre Postimpact, suppression de la mention des conventions portant autorisation d'utiliser une machine à affranchir).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé cinq tarifs et redevances en matière de télécommunications (évolution de l'offre SMS sur la plateforme de services à valeur ajoutée ; évolution de l'offre de sécurisation du réseau fédérateur ; création de l'offre de Liaison Céléris Ethernet 10Gb/s ; mise à jour de l'offre sociatel sur la téléphonie fixe ; évolution des dispositions spécifiques aux actions commerciales).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2020 de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), arrêtée, pour le compte de résultat prévisionnel, en recettes à 24 577 993 000 francs, en

dépenses à 24 024 657 000 francs et pour le résultat prévisionnel à 553 336 000 francs. Le tableau de financement est arrêté en ressources à 5 733 686 000 francs, dont 5 423 388 000 francs en capacité d'autofinancement, en emplois à 9 326 018 840 francs et pour le prélèvement sur le fonds de roulement à 3 592 332 840 francs. À l'issue de la deuxième décision modificative pour 2020, le fonds de roulement prévisionnel ressort à 9 850 024 907 francs, soit 204 jours de fonctionnement.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

- Pour assurer le financement de son programme d'investissement 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le projet de contrat de financement avec la banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) pour un crédit à long terme et habilité le président du gouvernement à signer les documents afférents. Ces financements se déclinent en un contrat à long terme à taux fixe de 500 millions de francs, et un contrat à long terme à taux variable de 270 millions de francs.
- Pour assurer le financement de son programme d'investissement 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les projets de contrats de financement de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant total de 1,6 milliard de francs et habilité le président du gouvernement à signer ces documents.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des normes et des textes à caractère technique applicables en Nouvelle-Calédonie dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la nomenclature des activités de la construction prévue par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a précisé la qualification professionnelle requise pour prétendre à l'agrément, la procédure d'octroi, de renouvellement, de suspension et de retrait de l'agrément des contrôleurs techniques de la construction, la composition du dossier accompagnant la demande, et le rapport d'activité annuel à fournir. Il définit également les catégories d'agrément sur lesquelles portent les demandes d'agrément.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la procédure de demande de modification et de prolongation d'agrément provisoire de matériaux et procédés de construction en Nouvelle-Calédonie. Cet agrément provisoire pourra être demandé par le fabricant dans l'attente d'un agrément définitif.

## **Au visa de Vaimu'a Muliava et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités de saisine de la commission technique « qualification » du comité technique d'évaluation. Cette commission, mise en place dans le cadre de la réforme du droit des assurances, pourra être saisie par le dépôt d'un dossier papier, ou par une démarche en ligne. Son délai de réponse est fixé à deux mois.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. Vingt-cinq postes sont ouverts au 1<sup>er</sup> concours et deux au second.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2020 de la Caisse locale de retraites (CLR), arrêtée pour la section de fonctionnement à la somme de - 300 millions de francs en recettes et en dépenses ; pour la section d'investissement à la somme de - 712 millions de francs en recettes et 0 franc en dépenses. Le budget 2020 modifié de la CLR est arrêté à la somme globale de 30 192 589 303 de francs répartie pour la section de fonctionnement à 24 138 014 559 de francs en recettes et en dépenses ; pour la section d'investissement à 6 054 574 744 de francs en recettes et 22 200 000 de francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre à 6 032 374 744 de francs.

## **Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs de vente publics de neuf ouvrages (littérature jeunesse, livres de cuisines) de l'Académie des langues kanak (ALK).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des cours de langues kanak pour adultes à l'Académie des langues kanak (ALK). Le tarif d'un module est fixé à 36 000 francs hors taxes.

## **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis trois entreprises durablement impactées par la crise sanitaire au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 », sur la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2020. Il a également admis quatre entreprises au bénéfice du renouvellement de « l'allocation de soutien Covid-19 » du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le caractère de crise sanitaire aux carcasses bovines saisies pour cause d'infiltration séreuse du tissu conjonctif. Cette reconnaissance permettra de mettre en place une prise en charge par l'Agence rurale, en complément des dispositions déjà prises par les professionnels sur le fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB). La prise en charge a été fixée à 50 % de la valeur commerciale de la carcasse des animaux de qualité bouchère. Le versement de l'aide à chacun des éleveurs est effectué par l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie. L'indemnisation concernera les seuls animaux qui visuellement, au chargement pour

abattage par les éleveurs, sont en état en termes de poids et de conformation. Sont éligibles, à l'exclusion des carcasses dont l'état d'engraissement est qualifié de maigre ou de conformation passable, les animaux de type :

- gros bovins de classe extra, AA, A ;
- gros bovins de classe B d'un poids carcasse à l'abattage supérieur ou égal à 220 kg ;
- gros bovins de classe CC et C d'un poids carcasse à l'abattage supérieur ou égal à 220 kg ;
- veaux de classe A ;
- veaux de classe B d'un poids carcasse à l'abattage supérieur ou égal à 100 kg et âgés de 360 jours au plus.

### **Au visa de Jean-Pierre Djaïwé, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour du forage d'Arama, sur la commune de Poum, et fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres. Ce forage participe à l'alimentation en eau potable des tribus de Pengaï, de Naraï et d'Arama - Bouarou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 6,5 millions de francs de subventions à sept ligues et comités sportifs (cyclisme, escalade, golf, handball, handisport, surf et voile).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 11,73 millions de francs de subventions à 21 associations sportives (Union nationale pour le sport scolaire, Association sportive de Wetr, Cercle des nageurs calédoniens Club handisport et sports adaptés de Lifou, Pétanque club de Nouméa...).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 4,41 millions de francs de subventions à neuf associations sportives (Comité coupe Yeiwene, Tennis club de Pouembout, Association sportive de Rivière-Salée...).

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1135/GNC du 4 août 2020 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le CHT Gaston-Bourret pour l'exercice 2020 (dispositifs médicaux dans le cadre de l'utilisation de prothèses orthopédiques et traumatologiques et neurovasculaires, nouvelles molécules médicamenteuses destinées aux traitements de certaines pathologies (leucémie lymphoïde chronique).

\* \*  
\*

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, deux avis favorables sur des demandes de titres de séjour (résident permanent et vie privée et familiale). Il a également accordé huit autorisations de travail et renouvelé 12 autorisations de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations sur le projet de décret relatif à la lutte contre l'anonymat des actifs numériques et renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.